

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DU 173 Dénominations rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine et villa Hortense Dury-Vasselon (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les plans annexés à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose de substituer la dénomination « rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine » à celle de « rue des Docteurs Déjérine » et la dénomination « villa Hortense Dury-Vasselon » à celle de « villa Dury-Vasselon » (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 9 novembre 2019 ;

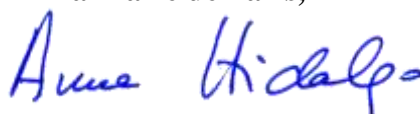
Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine » est substituée à celle de « rue des Docteurs Déjérine », pour la rue commençant au 7 avenue de la Porte de Montreuil et finissant rue Lucien Lambeau, rue Louis Lumière et rue Eugène Reisz (20e).

Article 2 : La dénomination « villa Hortense Dury-Vasselon » est substituée à celle de « villa Dury-Vasselon », pour la rue commençant au 292 rue de Belleville et finissant villa Gagliardini (20e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO